



EH Simplicity

Conditions particulières

Version du 04 février 2016

Numéro de police : réservé à l'usage interne

1 – VOTRE SOCIETE

Dénomination sociale	
Numéro d'identification national	
Adresse commerciale	
Votre intermédiaire	ASSUR GESTION FINANCE 2 à 6 avenue Henri Barbusse 93000 BOBIGNY

Nature des ventes et prestations assurées	
---	--

Vos Contacts	Dirigeant	Gestionnaire du contrat
Nom du contact		
Fonction du contact		
Téléphone du contact		
E-mail du contact		

La société doit préciser à quelle adresse e-mail les informations contractuelles doivent lui être envoyées et elle est responsable de l'exactitude de cette adresse e-mail et de sa mise à jour.

2 - PAYS DE L'ACHETEUR

Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Guadeloupe, Guyane, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Martinique, Maroc, Monaco, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Norvège, Pays-Bas, Polynésie Française, Pologne, Portugal, République tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Pierre et Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Terres Australes, Tunisie, Turquie, Wallis et Futuna,

3 – NOTATION ACHETEUR / QUOTITÉ D'INDEMNISATION / PLAFOND D'INDEMNISATION PAR ACHETEUR par Période Annuelle d'Assurance

Notation Acheteur		Quotité d'Indemnisation	Plafonds d'indemnisation par Acheteur par Période Annuelle d'assurance
L'Assuré n'a pas fait de demande de Notation sur l'Acheteur	Aucune Notation sur l'Acheteur obtenue par l'Assuré car il n'a pas fait de demande	60 %	standard
Demande de Notation Acheteur faite par l'Assuré	1 à 6	90 %	majoré
Demande de Notation Acheteur faite par l'Assuré	7 et N/A	60 %	standard
Demande de Notation Acheteur faite par l'Assuré	8 à 10	0% Aucune indemnisation	Zéro

Nombre maximum de demandes de Notation Acheteur par Période Annuelle d'assurance	250
--	-----

4 - CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL / PLAFOND D'INDEMNISATION ANNUEL DE LA POLICE / PLAFOND D'INDEMNISATION ANNUEL PAR ACHETEUR / COTISATION FORFAITAIRE

Veillez sélectionner votre Chiffre d'affaires Annuel hors taxes (€)		Plafond d'Indemnisation Annuel (€)	Plafond d'Indemnisation Acheteur par Période annuelle d'assurance (€)		Cotisation forfaitaire hors taxes (€)	
Cochez l'une des tranches suivantes			Plafond standard	Plafond majoré		
1.	<input type="checkbox"/>	100 000 à 500 000	50 000	5 000	20 000	3 900
2.	<input type="checkbox"/>	500 001 à 1 000 000	75 000	7 500	30 000	4 980
3.	<input type="checkbox"/>	1 000 001 à 1 500 000	100 000	10 000	40 000	6 300
4.	<input type="checkbox"/>	1 500 001 à 2 000 000	125 000	12 500	50 000	7 620
5.	<input type="checkbox"/>	2 000 001 à 2 500 000	150 000	15 000	60 000	9 300
6.	<input type="checkbox"/>	2 500 001 à 3 000 000	175 000	17 500	70 000	10 020
7.	<input type="checkbox"/>	3 000 001 à 3 500 000	200 000	20 000	80 000	10 860
8.	<input type="checkbox"/>	3 500 001 à 4 000 000	225 000	25 000	100 000	11 580
9.	<input type="checkbox"/>	4 000 001 à 5 000 000	250 000	30 000	120 000	12 900

Paiement par avance de la cotisation forfaitaire par prélèvement automatique pour chaque **Période Annuelle d'assurance**.

5 - DELAIS MAXIMA DE PAIEMENT

Les délais maxima de paiement en droit français sont ceux de l'article L 441-6 du Code de commerce, prorogations comprises.

Dans les autres pays : 90 jours.

6 - PENALITES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT - INDEMNITE FORFAITAIRE LEGALE DES FRAIS FORFAITAIRES DE RECOUVREMENT DU PAR L'ASSURE

Toute somme due par **Vous** au titre de la police qui n'aurait pas été payée est productive de plein droit, d'un intérêt calculé depuis sa date d'exigibilité à un taux mentionné sur la facture.

Une indemnité forfaitaire légale de 40 euros pour frais de recouvrement peut également Vous être réclamée. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, une indemnité complémentaire sur justification peut **Vous** être demandée.

7- RESILIATION POUR SINISTRE : Article R 113.10 du Code des Assurances

« Dans le cas où une police prévoit pour l'assureur la faculté de résilier le contrat après sinistre, la résiliation ne peut prendre effet qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à dater de la notification à l'assuré. L'assureur qui, passé le délai d'un mois après qu'il a eu connaissance du sinistre, a accepté le paiement d'une prime ou cotisation ou d'une fraction de prime ou cotisation correspondant à une période d'assurance ayant débuté postérieurement au sinistre ne peut plus se prévaloir de ce sinistre pour résilier le contrat.

Dans le cas prévu au premier alinéa ci-dessus, les polices doivent reconnaître à l'assuré le droit, dans le délai d'un mois de la notification de la résiliation de la police sinistrée, de résilier les autres contrats d'assurance qu'il peut avoir souscrits à l'assureur, la résiliation prenant effet un mois à dater de la notification à l'assureur.

La faculté de résiliation ouverte à l'assureur et à l'assuré, par application des deux précédents alinéas, comporte restitution par l'assureur des portions de primes ou cotisations afférentes à la période pour laquelle les risques ne sont plus garantis. »

8- DÉCLARATION

La société déclare avoir pris pleinement connaissance des Conditions Générales de la présente Police (version du 04/02/2016) de l'Avenant de recouvrement (version du 04/02/2016) et de l'avenant Coffre-fort électronique (version du 31/10/2014) dont les exemplaires lui ont été remis et en accepter toutes les dispositions.

La police ne prendra effet qu'avec l'accord signé par Euler Hermes France, Euler Hermes Crédit France et Euler Hermes Recouvrement France

Date de prise d'effet de la Police :	.../.../.....
---	---------------

L'Assuré	Euler Hermes/ Euler Hermes Crédit France /Euler Hermes Recouvrement France
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Date :	Date :
Signature :	Signature :

RECLAMATIONS

Si **Vous** souhaitez formuler une réclamation, **Vous** devez communiquer toutes les informations nécessaires et joindre les documents utiles, par courrier et l'adresser au service concerné (Indemnisation ou Commercial) à l'adresse 'Euler Hermes France - 1 place des saisons - 92048 Paris La Défense Cedex.

Une demande de service ou de prestation une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation (recommandation de l'ACPR N° 2011-R-05 du 15 décembre 2011).

A titre d'exemples, ne constituent pas une réclamation, une demande de justification d'une **Notation Acheteur** ou toute demande de précisions concernant les facturations en relation avec votre police.

Un accusé de réception de la réclamation **Vous** sera envoyé par écrit dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation.

La réponse à la réclamation intervient dans un délai maximum de 2 mois à compter de la réception de la réclamation.

Euler Hermes France répond toujours par écrit de façon précise.

Des éléments d'information complémentaires pourront **Vous** être demandés dans le cadre du traitement de la réclamation.

L'Autorité de contrôle d'Euler Hermes SA est la Banque Nationale de BELGIQUE, Bd de Berlaimont 14,1000 Bruxelles, Belgique

L'Autorité de contrôle d'Euler Hermes Crédit France est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61, rue Taitbout - 75009 PARIS

Les informations à caractère personnel collectées dans ce document sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'activité des sociétés du Groupe Euler Hermes et réservées à l'usage de ces sociétés et de leurs partenaires.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 en date du 6 août 2004, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel.

Assurance

Euler Hermes France
 Succursale française d'Euler Hermes SA
 1, place des Saisons
 92048 Paris La Défense Cedex
 Tél. + 33 1 84 11 50 50
 RCS Nanterre B 799 339 312
 www.eulerhermes.fr

Délivrance de garanties et surveillance de la situation financière des entreprises

Euler Hermes Crédit France
 1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex
 Tél. + 33 1 84 11 50 50
 Société par actions simplifiée
 au capital de 51 200 000 EUR
 RCS Nanterre B 388 236 853
 Société de financement soumise au CoMoFi

Recouvrement

Euler Hermes Recouvrement France
 1, place des Saisons - 92048 Paris La Défense Cedex
 Tél. + 33 1 84 11 50 50
 Société par actions simplifiée
 au capital de 800 000 EUR
 RCS Nanterre B 388 237 026

Euler Hermes SA
 Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
 Siège social : avenue des Arts 56
 1000 Bruxelles, Belgique
 Immatriculée au RPM Bruxelles
 sous le n° 0403 248 596